

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL730

présenté par

Mme Thillaye, M. Vignal, Mme Krimi et M. Anato

ARTICLE 5 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le transfert à la carte des compétences facultatives au sein des EPCI à fiscalité propre, introduit par le Sénat, met à mal l'ensemble de la logique d'intégration communautaire.